



RAPPEL A COTISATION 2019

Cher(e)s collègues,

Conseil d'Administration
Elu le 5 septembre 2018

Président
Renato Monteiro

Secrétaire Générale
Laetitia Gautreau-Rolland

Trésorière
Aude Magerus-Chatinet

Membres
Ivana Balter
Sophie Brouard
Régis Josien
Claude Leclerc
Lennart Mars
Hélène Moins
Jacques Nunes
Abdelhadi Saoudi
Delphine Sauce
Loredana Saveanu
Julie Tabiasco
Véronique Witko-Sarsat

L'ensemble des membres du bureau de la SFI vous souhaite une très bonne année, pleine d'épanouissement et de recherches fructueuses et ou de succès thérapeutiques.

Nous vous invitons à renouveler votre cotisation pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait. Nous vous rappelons aussi que l'adhésion à la SFI fait automatiquement de vous, un membre de l'EFIS (European Federation of Immunological Societies), vous ouvrant également droit aux financements et bourses offerts par cette fédération. Nous vous invitons fortement à consulter le site de l'EFIS (<https://www.efis.org/efis-support/>), pour prendre connaissance des modalités d'attribution de ces financements.

L'Assemblée Générale de la SFI, tenue lors du Congrès Européen d'Immunologie à Amsterdam en septembre 2018, a voté les tarifs des cotisations pour l'année 2019. Comme l'an dernier, le tarif réduit concerne tous les non-statutaires (étudiants, post-doctorants, retraités) : il n'y a donc plus de limite d'âge pour en bénéficier. Nous avons également reconduit la baisse de tarif pour tous membres de la SFI réglant personnellement leur cotisation. Des frais de dossier sont en revanche ajoutés aux cotisations demandant l'émission d'une facture. Dans tous les cas, les cotisations pour trois ans bénéficient d'une réduction par rapport au tarif annuel simple. Ce mode de règlement est vivement encouragé.

COTISATION PERSONNELLE*	1 année	3 années
<u>Tarif Statutaire jusqu'au 28 février 2019</u>	<u>82 €</u>	<u>215 €</u>
<u>Tarif Statutaire à partir du 1er mars 2019</u>	<u>102 €</u>	<u>275 €</u>
<u>Tarif Non Statutaire (Etudiant, Post-Doc, Retraité)</u>	<u>31 €</u>	<u>72 €</u>

*Quelque soit votre mode de règlement (CB, chèque ou virement), un reçu sera émis au début de l'année 2020, qui comportera l'intégralité de votre versement. Aucune facture ne pourra être réclamée.

COTISATION INSTITUTIONNELLE**	1 année	3 années
<u>Tarif Statutaire jusqu'au 28 février 2019</u>	<u>102 €</u>	<u>275 €</u>
<u>Tarif Statutaire à partir du 1er mars 2019</u>	<u>128 €</u>	<u>350 €</u>
<u>Tarif Non Statutaire (Etudiant, Post-Doc, Retraité)</u>	<u>41 €</u>	<u>97 €</u>

** Ces montants comprennent les frais de dossier. Quelque soit votre mode de règlement (bon de commande, CB, chèque ou virement), une facture sera émise à réception de votre cotisation.

Aude Magerus
Trésorière de la SFI



SOCIETE FRANCAISE D'IMMUNOLOGIE

Siège social : Institut Pasteur, 28 rue du Docteur Roux - 75015 PARIS

Bureau : Institut Imagine, 24 bd du Montparnasse, 75015 PARIS

Tél. : 33 1 42 75 47 50

**Attention le bureau de la SFI a déménagé.
Merci d'adresser votre courrier à
Société Française d'Immunologie
Institut Imagine,
24 bd du Montparnasse
75015 Paris**

Fiche d'identification

à renvoyer avec votre règlement à

Société Française d'Immunologie – Institut Imagine, 24 bd du Montparnasse -
75015 Paris

NOM, Prénom :

COTISATION PERSONNELLE avec ENVOI d'un RECU

Cotisation 2019 (cocher) : 102€ |__| Non statutaire 31€ |__|

Cotisations 2019-2020-2021 : 275€ |__| Non statutaire 72€ |__|

COTISATION INSTITUTIONNELLE avec ENVOI d'une FACTURE

Cotisation 2019 (cocher) : 128€ |__| Non statutaire 41€ |__|

Cotisations 2019-2020-2021 : 350€ |__| Non statutaire 97€ |__|

Règlement

- par chèque
- par bon de commande administratif (à joindre) (une facture sera établie)
- virement à l'ordre de la Société Française d'Immunologie
IBAN FR76 3006 6105 3100 0103 4680 295 - BIC CMCIFRPP
CIC PARIS BRETEUIL – 88 Avenue de Breteuil – 75015 Paris - France
- par CB sur le site web de la SFI, via l'espace adhérent (rappel de vos identifiants dans le corps du mail). Pour régler les 3 années par CB ou si votre statut professionnel n'est pas correct, merci de contacter le secrétariat.
Attention le statut par défaut correspond au tarif maximum.

En cas de changement de vos coordonnées, merci d'effectuer la mise à jour, dans votre espace adhérent sur le site de la SFI.